



PROTECVIE FORMATION

Organisme de formations et de conseils en prévention des risques professionnels en entreprise.

PROTECVIE ***Formation***

ORGANISME
DE
FORMATION

Prévention des risques professionnels
en entreprise.

Certifié DataDock





Liste des formations :

- 1. Sauveteur Secouriste du Travail : Formation initiale (SST) 12 h.
- 2. Formation Continue : Maintenir et Actualiser ses Compétences de SST 7h.
- 3. Initiation aux Gestes de Premiers Secours (IGPS) 10h
- 4. Gestes de premiers secours adaptés à l'enfant 6h.
- 5. Formation défibrillation (DEA, DAE) 3heures
- 6. Formation Initiation aux Gestes et postures 4h.
- 7. TMS, Troubles-musculo-squelettiques 4h.
- 8. Sensibilisation du travail sur écran 4h.
- 9. PRAP 2S-Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique 2S (Sanitaire et Sociale).
- 10. MAC-PRAP-2S-Maintenir et actualiser les Compétences de l'acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur du sanitaire et Social.
- 11. PRAP-IBC-Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique IBC Industrie bâtiments et Commerces.
- 12. MAC-PRAP-IBC-Maintenir et Actualiser les Compétences de l'Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur de l'Industrie, du Bâtiment et du Commerce.
- 13. Initiation à la PRAP (7 Heures).
- 14. Prévention des chutes chez les personnes âgées. 1 jour.
- 15. Aides à la mobilité des personnes âgées 1 jour.
- 16. Acteur Prévention Secours Intervenant à Domicile (APS-ASD) 2 Jours+1 Jour.
- 17. Équipier de Première Intervention, (EPI) 2h
- 18. Préparation à l'évacuation d'entreprise. (1heure)
- 19. Exercice évacuation réel de l'établissement.
- 20. Équipier de Seconde Intervention (ESI) 1 jour.
- 21. Sensibilisation A la Prévention Des Risques Routiers SPRR, 1Jour
- 22. Formation Initiale Habilitation électrique HOBO-HOVBO-non électricien.
- 23. Formation recyclage habilitation électrique HOBO-HOVBO-non électricien.
- 24. Formation Habilitation électrique BS-BE chargé de consigne (responsable).
- 25. Formation recyclage Habilitation électrique BS-BE chargé de consigne.
- 26. Formation initiale habilitation électrique B1V-B2V-BR-BC-BE. (Formation électricien)
- 27 Formation recyclage habilitation électrique B1V-B2V-BR-BC-BE. (Formation électricien)
- 28. Formation Gestion de stress.
- 29. Formation produits ou Matières dangereuses.
- 30. Prévention des risques du travail en hauteur.
- 31. Formation Équipement de protection individuelle.
- 32. Formation sur les conduites à tenir en cas d'attentats.
- 33. Sensibilisation au processus de radicalisation.
- 34. Formation sur infobésité.

Renseignement et/ou devis, sur simple demande

N'hésitez pas à consulter notre site Internet : www.protecvie.net



Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale

Objectifs :

- Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Durée : 2 jours soit 14h

Nombre de participants : 4 à 10 personne.

Personnes concernées : Tout le personnel volontaire.

Pré-requis : aucun

Programme de la formation

- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les risques liés à l'activité
- Le rôle du secouriste
- Rechercher les risques persistants pour Protéger
- Reconnaître un danger
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse.
- Protection des populations en cas d'alerte : la sirène

DE PROTÉGER à PREVENIR

- La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation
- et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du danger identifié.

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE (ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

De FAIRE ALERTE à INFORMER

- Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise.

SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de mettre en œuvre l'action secourir quand :

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (mise en œuvre du défibrillateur).



SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.

Intervenant(s) : Sapeur-Pompier en activité et moniteur SST validé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Attribution finale : Carte de Sauveteur Secourisme du Travail délivrée sous convention de l'INRS

Maintien des connaissances : Le premier recyclage doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. A l'issue du premier recyclage, la périodicité est fixée à 24 mois.

Article R4224-15

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.



Secouriste du Travail – Formation Continue (MAC) Maintien et Actualisation des Compétences

Objectifs :

- Recyclage des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver la victime en attendant l'arrivée des secours au sein de l'entreprise.
- Promouvoir la prévention des risques professionnels

Durée : 7 h sur la base d'une journée

Nombre de participants : 10 personnes

Personnes concernées : Tout le personnel volontaire

Pré-requis : Être titulaire du certificat de la formation initiale SST

Intervenant(s) : Formateur SST validé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Programme de la formation :

Les sessions de maintien et d'actualisation des compétences ont pour objectif de maintenir le SST en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident.

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des compétences est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.

Dans le cadre du MAC-SST (Sauveteur Secourisme du Travail) une révision sur l'ensemble des thèmes suivants seront abordés :

Le Sauveteur Secouriste du Travail

Rechercher les risques persistants pour PROTEGER

DE PROTEGER à PREVENIR

Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du danger identifié.

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE (ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise)

DE FAIRE ALERTE à INFORMER

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise.

SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être

Capable de mettre en œuvre l'action secourir quand :

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment



- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (mise en œuvre du défibrillateur).

SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important. Tout au long du recyclage, le stagiaire sera placé à différentes mises en situation d'accidents selon les risques spécifiques de l'entreprise, les attentes des stagiaires et les demandes du médecin du travail.

La formation sera axée sur une mise en pratique concrète de situation d'accident.

Attribution finale :

Carte de Sauveteur Secourisme du Travail délivrée sous convention de l'INRS Maintien des connaissances :

Le premier recyclage doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. A l'issue du premier recyclage, la périodicité est fixée à 24 mois.

Article R4224-15

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ; 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.



GESTES de PREMIERS SECOURS

Public concerné : Tout citoyen de plus de 10 ans qui souhaitent devenir un **citoyen acteur de sécurité civile** à part entière.

Objectif général : A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

1. Protéger la victime et les témoins
2. Alerter les secours d'urgence adaptés
3. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Durée : 10 heures

Nombre de participants : 10 participants maximum

Programme de formation :

- 1- La protection
- 2- L'alerte
- 3- La victime s'étouffe
- 4- La victime saigne abondamment
- 5- La victime est inconsciente
- 6- La victime ne respire pas (la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation automatisée externe)
- 7 - La victime se plaint d'un malaise
- 8 - La victime se plaint après un traumatisme
9. Cas concrets de synthèse

Évaluation : Évaluation continue tout au long de la formation

Recyclage : Fortement recommandé tout au long de la vie dans le cadre de la loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004.



PREMIERS SECOURS ADAPTES À L'ENFANT

Public concerné : Personnels de crèche, personnels exerçant en milieu scolaire, personnels d'accueil de loisirs, et toutes autres personnes travaillant en contact avec des enfants.

Objectif générale : Maitriser les risques spécifiques du travail avec des enfants, les procédures et protocoles internes en cas d'urgence et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à Protéger la victime et les témoins Alerter les secours d'urgence adaptés. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés. Savoir informer les parents.

Programme secourisme chez l'enfant et le nourrisson :

1- La protection 2- L'examen 3- L'alerte 4- Le saignement abondant 5- L'étouffement 6- Les malaises 7- Les brûlures 8- Les traumatismes 9- Les plaies graves 10- La victime inconsciente et qui respire 11- La victime inconsciente et qui ne respire pas

Pré-requis : aucun.

Formation diplomate : non

Durée : 6 heures de face à face pédagogique

Nombre de participants : groupe de 4 à 10 personnes.

Évaluation : évaluation continue tout au long de la formation et sur un cas concret de synthèse permettant la délivrance du certificat du PSAE.

Recyclage : recyclage de quatre heures tous les ans fortement conseillés.

Réglementation : Le contenu de la formation est conforme au nouveau référentiel pédagogique (version du 04/01/2011) et à la circulaire CNAMTS 53/2007 du 03/12/2007

Pédagogie : Le contenu de cette formation peut être modifié selon votre demande. Il sera distribué aux stagiaires des aides mémoires et fiches réflexes.



REANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

L'Objectif :

- Être capable de mettre en œuvre une réanimation Cardio-pulmonaire pour assurer la prise en charge d'une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire

Le Programme :

Notions d'anatomie
Les 3 fonctions vitales
L'Arrêt cardio-pulmonaire
La chaîne de survie
Le massage cardiaque externe : Adulte Enfant Nourrisson
Les conditions particulières

Pour qui ?

Sauveteurs de proximité,
Secouristes (entreprises et collectivités),
Surveillants de baignade.

Durée : 3 Heures

Nombre de participants : 5 à 10 Stagiaires

Méthode pédagogique : Formation théorique et pratique basée sur la réalisation de cas concrets.

Équipe d'animation : Moniteur national

Validation : Délivrance d'une attestation

Réglementation Décret N°2007-705 du 04 mai 2007



SENSIBILISATION GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL

Objectif :

- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique à partir des indicateurs statistiques et des connaissances anatomiques et physiologiques.
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail.

Contenu :

- Statistiques nationales année 2016 des accidents du travail et des maladies professionnelles, les différents coûts des AT et MP, définitions.
- Notion d'anatomie, de physiologie et de pathologie : faire connaître le fonctionnement de la mécanique humaine pour mieux adapter les situations de travail à l'homme.
- Travail musculaire dynamique, travail musculaire statique.
- Notion de physiologie de la posture assise.
- Les troubles musculo-squelettiques du dos et des membres supérieurs, les facteurs aggravants.
- Mise en pratique sur les postes de travail : sensibilisation sur l'importance de l'échauffement avant l'activité physique, appliquer les principes de base des techniques gestuelles de manutention manuelle.
- Exemples d'applications dans la vie quotidienne.
- Évaluation.

Supports pédagogiques :

- Power point
- Colonne vertébrale
- Mannequin « Bébert »
- Film « Gestes au quotidien »
- Échanges et réflexion sur l'activité de travail.

Durée de la sensibilisation :

4 heures pour la manutention de charges inertes

7 heures pour la manutention de personnes à mobilité réduite (G&P-PMR)



Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

OBJECTIF :

Prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) afin de diminuer les risques d'Accidents du Travail et les déclarations de Maladie Professionnelle.

Les TMS concernent toutes les articulations du corps :

- Épaule
- Coude
- Poignet
- Hanche
- Genou
- Pied
- Colonne vertébrale

Et tous les secteurs d'activité :

- Industrie
- Commerce
- Services

CONTENU ET METHODE PEDAGOGIQUES :

- Contenu
- Notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie liées aux postes de travail.
- Visite sur site, mise en situation.
- Méthode :
 - Analyse ergonomique des postes afin de permettre un dépistage précoce des risques.
 - Information individuelle ou collective adaptée aux postes et aux risques.
 - Apprentissage d'étirements spécifiques liés au poste.
 - Mise en place de pauses actives.
 - Mise en place d'étirements à pratiquer en temps masqué.
 - Possibilité de mise en place de séances d'échauffement avant la prise de poste et d'étirement en fin de poste.

ORGANISATION : Public : Tous salariés.

Il n'y a pas de condition préalable pour participer à une action à la prévention des TMS

Durée : A définir

Dates : A définir

Lieu : Dans l'entreprise

Nombre de participant : Groupe de 5 à 10 salariés



Sensibilisation

TRAVAIL SUR ÉCRAN

Objectif

Pour les salariés

Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des principes d'aménagement et d'implantation des postes de travail sur écran.

Pour l'employeur :

Le salarié sera sensibilisé et informé sur l'importance des risques liés au travail sur écran, des enjeux et des effets encourus sur la santé.

L'employeur aura répondu à ses obligations réglementaires. (Art. L4121.1).

Public concerné : Salariés utilisant un poste informatique

L'animation : Elle est assurée par un formateur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP2S) formé et certifié par l'INRS.

Programme :

1ère Partie

Les objectifs de la sensibilisation : travail sur écran, fonctionnement de l'œil

Anatomie générale : Le corps les TMS, les principaux facteurs de risques et les atteintes sur la santé.

2ème Partie

Principales recommandations

Aménagement des postes de travail sur écran

Implantation des postes de travail sur écran

Exercices de détente et de relaxation sur le poste de travail sur écran

Évaluation de la sensibilisation

Participants Groupe de 4 à 8 personnes.

Durée de la sensibilisation Une demi-journée de 4 heures.

Lieu Intra entreprise.

Moyens pédagogiques Supports audiovisuels, échanges, mise en pratique sur les postes de travail.



Devenir acteur Prap - sanitaire et social

Prévention des risques liés à l'activité physique

(Prap) Prap 2S

Public : de 4 à 10

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

Objectifs

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions des personnes à mobilité réduite.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociales et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée : 3 jours soit 21 heures.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat « d'acteur Prap - sanitaire et social » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap – sanitaire et social » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS



prap
Sanitaire et social

Maintenir et actualiser les Compétences de l'acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur du sanitaire et Social. (MAC-PRAP-2S)

Public : Acteur PRAP option 2S Certifié

Pré-requis : Engagement de l'entreprise dans une démarche prévention par la présence de la direction ou d'un représentant.

Constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe projet.

Durée : 7h de face à face pédagogique

Objectif

Permettre aux salariés formés de maintenir et actualiser leur compétence d'acteur PRAP dans l'établissement.

Cette formation s'intègre dans une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique. Les résultats de cette démarche participeront à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels (document unique).

Compétences (C) maintenues et actualisées

C1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

C2 : Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

C3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Programme

Retour d'expérience,

Point sur les actions menées suite aux analyses des acteurs PRAP,

Rappel de la démarche,

Rappel sur leur rôle dans l'entreprise et les attentes de celle-ci à leur sujet, présentation et remise du livret Acteur PRAP,

Rappel des principes de sécurité physique et d'économie d'effort, rappel manutention des personnes à mobilité réduite

Questions, suggestions

Méthodes pédagogiques

Retour d'expérience

Utilisation du référentiel pédagogique INRS

Apport didactique

Travail de groupe et de sous-groupe

Études de cas filmé

Validation :

Certification INRS acteur PRAP option Sanitaire et Social (2S)



DEVENIR ACTEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DU BATIMENT ET DU COMMERCE.

Public : Tout salarié/employé du secteur IBC

Durée : 14h (2 jours)

Nombre de participant : est de 4 à 10

Objectifs pédagogiques :

- Rendre le salarié/employé : acteur de sa propre prévention :
- Identifier les risques de son activité
- Observer et analyser les situations de travail dangereuses
- Participer à la maîtrise des risques

PROGRAMME :

Accueil, présentation du formateur et des stagiaires
Présentation des objectifs, du programme, de la méthode et de la certification

Compétence 1 : **Être capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise**

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Compétence 2 : **Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourus**

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Compétence 3 : **Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort à travers la manutention de charges inertes

Évaluation et certification des compétences - Bilan

Validation :

- Contrôle continu
 - Fiche individuelle d'évaluation du référentiel INRS
 - Validation des compétences
 - Certificat acteur PRAP IBC valable 2 ans
- Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS

(Article R. 231-71 du Code du Travail).



MAC-PRAP-IBC.

**MAINTENIR ET ACTUALISER LES COMPETENCES DE L'ACTEUR DE LA
PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE
DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DU BATIMENT ET DU COMMERCE.**

Public : Toute personne acteur PRAP IBC

Pré-requis : Être ou avoir été certifié acteur PRAP IBC

Durée : 7h (1 jour)

Date et lieu : à définir ensemble

Objectifs pédagogiques :

Maintenir et Actualiser les Compétences de l'acteur PRAP IBC :
Identifier les risques de son activité
Observer et analyser les situations de travail dangereuses
Participer à la maîtrise des risques

PROGRAMME :

Accueil des stagiaires
Présentation du formateur et des acteurs.
Présentation du programme et des objectifs.
Retour sur les projets mis en place pour le partage de l'expérience de chaque acteur.
Actualisation des compétences :
Observer, analyser et proposer des pistes de solutions à partir d'un « cas pratique ».
Rappel et validation des principes de sécurité physique et d'économie d'efforts à travers la manutention des charges inertes.
Évaluation - Renouvellement de la certification
Bilan de la journée.

Validation :

- Contrôle continu
- Fiche individuelle d'évaluation du référentiel INRS



INITIATION à la PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (I.P.R.A.P)

Public concerné : toutes les entreprises privées ou publiques qui souhaitent engager une démarche de prévention à destination de leurs salariés.

Objectif général :

Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Durée : 6 heures

Nombre de participants : 6 à 8 participants.

Cadre : Formation proposée uniquement en intra-entreprise.

Programme de formation :

- La place du PRAP dans la démarche de prévention.
- Situer l'importance des risques d'Accident du Travail. Et de Maladie Professionnelle liés à activité physique,
- Les activités physiques dans l'activité de travail.
- L'importance des atteintes à la santé (notions d'anatomie, physiologie et pathologie de l'appareil locomoteur).
- Les éléments qui conditionnent l'activité physique au travail.
- Identification des déterminants de l'activité physique.
- Mise en application sur les situations de travail des participants.

(Article R. 231-71 du Code du Travail).



LA PREVENTION des CHUTES Chez les PERSONNES AGEES

Public concerné

Personnel soignant, professionnels d'aide à domicile.

Objectifs pédagogiques :

- Être capable d'évaluer les risques de chutes et les prévenir
- Relever la personne âgée en assurant le confort et la sécurité de la personne.

Programme :

Partie théorique

Introduction

- Problème de santé publique du fait de l'augmentation de la durée de vie

Facteurs de risques

- Liés à la personne âgée, à l'environnement
- Évaluation des risques de chute
- Évaluation de l'autonomie de la personne âgée
- Évaluation de l'équilibre et de la marche : fonction normale et fonction altérée

La chute chez la personne âgée

- Types de chutes
- Syndrome post-chute
- Diminution ou perte d'autonomie pouvant aboutir au décès
- Conséquences sociales : isolement, pertes de repères, répercussions psychologiques
- Conséquences économiques

Prévention

- Le soignant :
- éducation du soignant
- approche de la personne âgée
- manutention sécurité et confort
- gestion de la chute
- techniques de relevage



(Suite)

- La personne âgée
- maintenir une activité physique
- savoir s'adapter au vieillissement
- physiologique et pathologique
- éducation aux déplacements
- apprentissage du relevage au sol
- L'environnement
- Aménagement du lieu de vie
- Changer ses habitudes
- Savoir accepter les aides techniques

CONCLUSION: pallier la chute de la personne âgée passe par l'éducation et la prévention

PARTIE PRATIQUE

Éducation du soignant

- Manutention
- Gestion de la chute
- Techniques de relevage
- Éducation de la personne âgée

Mise en situation en intra

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique avec support informatique

Éducation gestuelle

Exercices pratiques : exercices fondamentaux, exercices adaptés au contexte

Remise à chaque participant d'un support

ANIMATION

Formateurs spécialisés autour des questions de la manutention, des gestes et postures, de l'ergonomie.



(A.M.P) Aide à la Mobilité des Personnes

OBJECTIFS :

Aider le personnel soignant et non soignant, à réaliser les bons gestes de manutentions. Une formation en gestes et postures de travail, tant pour les manutentions de charges que pour les manutentions de personnes.

MOYENS :

L'importance sur les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain

Sensibilisation à la manutention de charges inertes et à la prévention du mal de dos dans les gestes quotidiens. Sensibilisation à la sollicitation de la personne et à la prévention des chutes.

DUREE : 6 heures

PROGRAMME :

Présentation des objectifs

Acquisition de connaissances fondamentales sur la colonne vertébrale

Anatomie et physiologie

Facteurs influençant son état

La méthode de manutention de charges inertes

Principes de base

Principes d'économie d'effort

Applications concrètes

Prévention du mal de dos dans la vie quotidienne - Conseils d'hygiène

Sensibilisation à la sollicitation de la personne

Au lit

Au fauteuil

A la marche

A la déambulation

Prévention des chutes.

Évaluation.



Acteur Prévention Secours Intervenant à Domicile APS-ASD

Intervenant à Domicile ou EHPAD, FOYER Logement.

Préambule : Face à l'évolution inquiétante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, les représentants et des salariés à la personne et la prévention (direction des risques professionnels de la CNAMTS) ont défini :

- Une politique active de formation à la prévention des risques professionnels en direction des salariés particulièrement exposés. La réponse formation a été réalisée par le département formation de l'INRS sous la forme :
- D'un dispositif intitulé : Acteur Prévention Secours Intervenant à domicile (APS-ASD). (Certificat SST + Certificat PRAP).

Ce dispositif vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression, ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé, de proposer des améliorations techniques et organisationnelles et d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

Il vise également à développer chez l'intervenant à domicile, un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident qui surviendrait sur son lieu de travail.

Cette formation entraîne la délivrance d'un certificat et est dispensée par des formateurs formé et habilité par l'INRS.

Public concerné :

Salariés travailleurs pour le secteur de l'aide et soins à domicile

Objectifs : à l'issue de la formation les participants seront capables d'être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident dysfonctionnement sur le lieu de travail.

Validation :

A l'issue de la formation, le stagiaire recevra un certificat de Acteur Prévention Secours Intervenant à domicile.

Contenu et intentions pédagogiques

- Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Les Différents facteurs de risques biomécaniques, psycho sociaux et organisationnels.
- Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail
- La formation aux techniques gestuelles.
- La formation de Sauveteurs Secouristes du travail (Protéger, alerter, Secourir)

La durée : 21 heures (14 heures+ 7 Heures)

Nombre de stagiaires 8 à 10.

Formation dispensée : Par des formateurs Moniteurs APS-ASD, SST et PRAP Certifié par l'INRS.



(EPI) Équipier de première intervention et RIA

Objectifs :

Permettre de manipuler les moyens de premiers secours, de diriger une évacuation, d'alerter les secours et de connaître les règles élémentaires de prévention au sein de votre entreprise.

Programme 1ère partie théorie

Rôle et place de l'EPI au sein d'une entreprise.
Instruction théorique de base sur l'incendie.
Les causes d'incendie.
Les effets de l'incendie sur l'homme.
Le triangle du feu.
Les classes de feu
Les modes de Propagation.
Les principes d'extinction.
Les moyens d'extinction.
L'évacuation.
La lutte contre l'incendie.
Le risque incendie au sein de votre entreprise.
Description de vos consignes en cas d'incendie.

Programme 2ème partie pratique

Exercices pratique d'utilisation d'extincteurs et RIA sur bac à feu écologique.
Visite des installations de sécurité.
Exercices pratiques d'évacuation. (Pour les stagiaires)

Méthode et matériel pédagogique

Théorie sur vidéo projecteur.
Démonstrations par le Formateur.
Exercices pratiques sur bac à feu écologique.
Remise d'un support de cours.

Public : Toutes personnes pouvant être amenées à intervenir face à un départ de feu.

Durée : 2 heures. Groupe de 10 personnes maximums.

Recyclage : Séances d'entraînement pratique tous les ans.

(Article R .232-12-21 du code du travail)

Tout établissement nécessite du personnel formé à la manipulation des extincteurs.

(Article R.232-12-21 du Code du Travail, 223-7 du Code Pénal, règle R.6 de l'APSA).



PROGRAMME de FORMATION

Préparation à l'évacuation du personnel de l'entreprise

Objectifs :

Permettre à l'ensemble du personnel d'appliquer les consignes d'évacuation de votre établissement, d'être capable d'organiser et de diriger l'évacuation des personnes.

Programme 1^{er} parti théorie :

- Rôle et place des guides et serre-files au sein d'une entreprise.
- L'alarme et l'alarme.
- Conduite à tenir face à un départ de feu.
- Description de vos consignes.

Programme 2^{ème} partie pratique :

- Visite des installations de sécurité.
- Exercices pratiques d'évacuation du personnel en formation.

Méthodes et matériel pédagogiques :

- Théorie sur vidéo projecteur.
- Démonstration par le formateur
- Exercices pratiques.
- Remise d'un support de cour.

Public : Toutes personnes pouvant être sensibilisées à l'évacuation.

Durée : 1 heures par groupes de 12 personnes maximums.

Recyclage : Tous les ans



L'organisation des exercices réels d'évacuation d'incendie de l'entreprise.

Afin de limiter les risques lors d'un sinistre, il est nécessaire de mettre en place des consignes à suivre en cas d'incendie au sein des différents locaux de travail. Effectivement, l'article R.4227-28 du code du travail nous indique : « L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

Les deux grands principes destinés à la protection des personnes contre le risque incendie consistent à les évacuer hors des bâtiments ou à les mettre en sécurité dans des zones résistantes au feu.

En cas de sinistre, il est impératif d'assurer

Objectifs :

L'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants dans des conditions de sécurité maximale. Pour la réussir, les exercices sont obligatoires et permettent :

- de sensibiliser et de former le personnel à un comportement « réflexe »,
- d'identifier le signal sonore et visuel spécifique à l'incendie,
- de localiser et d'utiliser les espaces de refuges ou les espaces équivalents (les espaces d'attente sécurisés...),
- de se familiariser avec les issues de secours et le point de rassemblement,
- d'appliquer les consignes et d'en vérifier la clarté et l'efficacité,
- de vérifier l'état des installations (fonctionnement, lacunes, efficacité, etc.),
- d'observer si la répartition des tâches est claire pour tous.

Cadre réglementaire : ARTICLE R.4227-39 DU CODE DU TRAVAIL :

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail ».



Équipier de seconde intervention (6 heures)

Programme de formation

Objectifs : Permettre la connaissance et la mise en œuvre de tous les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement, d'appliquer et de faire appliquer les consignes en cas d'incendie, d'accueillir et diriger les secours extérieurs en cas de sinistre et de connaître les règles de prévention au sein de votre entreprise.

Pré-requis :

Avoir suivi la formation d'équipier de première intervention.

Certificat d'aptitude médical.

Programme 1ère partie théorie :

Rôle et place de l'ESI au sein d'une entreprise.

Rappel théorique de base sur l'incendie.

La lutte contre l'incendie.

Le risque incendie au sein de votre entreprise.

Description de vos consignes d'incendie.

Le permis feu

Programme 2ème partie pratique :

Exercices pratiques d'utilisation de tous les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement,

Exercice d'extinction sur feu réel.

Exercices pratiques d'intervention et d'évacuation à l'intérieure de l'entreprise.

Mise en œuvre des équipements spéciaux de lutte existant dans l'entreprise.

Méthodes et matériel pédagogiques :

Théorie sur vidéo projecteur

Démonstrations par le Formateur.

Exercices pratiques sur bac à feu écologique.

Remise d'un support de cours.

Durée conseillée : une journée minimum par groupe de 12 personnes maximum.

Recyclage : Séances d'entraînement pratique au moins tous les 6 mois.



Sensibilisation à la prévention des risques routiers

Objectifs :

Modifier le comportement des conducteurs. Prendre en compte la sécurité sur le plan routier. Sensibiliser aux dangers et aux différents aspects de la sécurité. Diminuer l'exposition aux risques routiers.

Participants :

Tout salarié amené à conduire un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle ou pour le trajet travail.

Pré requis : aucun.

Durée : 1 jour

Éléments de programme : Identification de l'activité

- Description des activités et de leur contexte, au niveau humain, technique et stratégique.
- Les chiffres sécurité.

Identification des dangers

- Les conditions physiques du conducteur
- La vision : caractéristiques et limites
- Conduite de nuit et perception visuelle
- Les conditions matérielles
- Le véhicule
- Les pneumatiques : caractéristiques et contraintes
- Vitesse.

Description des risques et moyens de prévention

Les risques :

- Vigilance (sommeil, fatigue, téléphone)

Les moyens de prévention :

- Organes de sécurité (ceinture, airbag, appui-tête, niveaux, nouvelles technologies : GPS, ABS)
- Le constat amiable (quand et comment le remplir).

Évaluation des risques :

Le code de la route : remise à niveau des acquis et réactualisation des connaissances en fonction de l'évolution des nouvelles règles de circulation.

Contrôle de connaissances

Méthodes et Moyens pédagogiques :

Exposé théorique avec support informatique

Interaction entre les stagiaires et l'intervenant pour apporter des éléments de réflexions sur les pratiques professionnelles.

Équipe d'animation : Dispensé par un Formateur Préventeur Sécurité, Certifié et Habilité INRS.

Validation : Délivrance d'une attestation de suivi de stage.



Formation Initiale Habilitation Électrique

H0B0-H0VB0 - Non électricien

Activité : Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais ces agents peuvent avoir accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens).

Travailleurs : peintre, maçon, serrurier, agent de nettoyage... ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible... mais uniquement des travaux de peinture, maçonnerie...

Objectifs : la formation initiale à l'habilitation électrique pour non électricien H0B0 - H0VB0 :

Avoir les connaissances requises sur les risques électriques et les installations électriques de votre site.

Savoir rentrer dans un local électrique en toute sécurité et appliquer les règles de précaution pour réarmer un disjoncteur.

Méthodes pédagogiques :

Supports théoriques sur vidéoprojecteur.

Démonstrations par le formateur en habilitation électrique.

Matériels utilisés pour la formation à l'habilitation électrique pour non électricien

H0B0 - H0VB0 :

Support informatique reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis aux stagiaires sur place dès la fin de la formation habilitation électrique :

Attestation de formation H0B0 - H0VB0.

Livret de l'apprenant reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis au responsable formation :

Feuille d'émargement et fiche d'évaluation.

Carte d'habilitation électrique à remettre aux salariés.

Programme de la formation à l'habilitation électrique pour non électricien H0B0-H0VB0 :

Partie théorique :

- L'électricité :
- Qu'est-ce que l'électricité ? Et vidéo.
- Les différentes sources électriques.
- Les différents contacts : direct et indirect.
- Le schéma type d'une installation électrique.
- La prévention :
- La réglementation.
- L'habilitation électrique.
- Les différentes habilitations.
- Les équipements de protection individuelle.
- Les procédures à suivre pour rentrer dans un local électrique.
- Les règles à respecter pour réarmer une source électrique.
- Les gestes de premiers secours face à un électrisé.
- Les actions à avoir face à un départ de feu d'origine électrique.

Partie pratique :

Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement.

Nombre de stagiaires : 10 stagiaires au maximum.

Lieu de la formation : en INTRA - dans vos locaux.

Durée de la formation : 7 heures.

Compétences du formateur : formateur en habilitation électrique.



Recyclage Habilitation Électrique -H0B0-H0VB0

Non électricien

Objectifs :

De la formation recyclage où continue à l'habilitation l'électrique pour non électricien H0B0 - H0VB0:
Avoir les connaissances requises sur les risques électriques et les installations électriques de votre site.
Savoir rentrer dans un local électrique en toute sécurité et appliquer les règles de précaution pour réarmer un disjoncteur.

Méthodes pédagogiques :

Supports théoriques sur vidéoprojecteur.

Démonstrations par le formateur en habilitation électrique.

Exercices d'apprentissage.

Matériels utilisés pour la formation recyclage où continue à l'habilitation électrique pour non électricien H0B0 - H0VB0 :

Remis aux stagiaires sur place dès la fin de la formation habilitation électrique :

Attestation de formation H0B0 - H0VB0.

Livret de l'apprenant reprenant les points clés de la formation habilitation électrique.

Remis au responsable formation :

Feuille d'émargement et fiche d'évaluation.

Carte d'habilitation électrique à remettre aux salariés.

Programme de la formation recyclage ou continue à l'habilitation électrique pour non électricien H0B0 - H0VB0 :

Partie théorique :

L'électricité :

Qu'est-ce que l'électricité ? Et vidéo.

Les différentes sources électriques.

Les différents contacts : direct et indirect.

Le schéma type d'une installation électrique.

La prévention :

La réglementation.

L'habilitation électrique.

Les différentes habilitations.

Les équipements de protection individuelle.

Les procédures à suivre pour rentrer dans un local électrique.

Les règles à respecter pour réarmer une source électrique.

Les gestes de premiers secours face à un électrisé.

Les actions à avoir face à un départ de feu d'origine électrique.

Partie pratique :

- Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement.

Questions pratiques :

Nombre de stagiaires : 10 stagiaires au maximum.

Lieu de la formation : en INTRA - dans vos locaux.

Durée de la formation : 6 heures.

Public concerné : personnel désigné par le responsable de l'établissement.

Pré-requis : certificat d'habilitation HOBO-HOVBO.

Compétences du formateur : formateur en habilitation électrique.



Formation Initiale Habilitation Électrique BS, BE, HE.

Objectifs de la formation initiale à l'habilitation électrique BS-BE-HE :

Public concerné : Personnel formé en habilitation BS, BE ou HE. Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

Intervention élémentaire sur les circuits terminaux (maxi 400V et 32A courant alternatif). Type d'opérations :

- Remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants...
 - Remplacement de fusibles BT, réarmement de protections,
 - Remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur,
 - Raccordement sur borniers (dominos...) en attente,
 - Réarmement d'un dispositif de protection
- Travailleurs : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre...

Objectifs :

- Voir les connaissances et savoir-faire lui permettant de connaître les risques électriques et savoir s'en protéger et d'effectuer des interventions simples.

Pédagogie :

- Salle de Formation ;
- Vidéo ;
- Présentation d'appareillages et de matériels de sécurité.

Programme :

1) Notions élémentaires d'électricité

- Présentation de la procédure d'habilitation selon la norme NF C 18-510 en relation avec les domaines de tension (avec présentation et évolution de la réglementation)
- Évaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit)
- Classement des installations
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les personnes intervenantes
- Les ouvrages électriques
- Les opérations
- Les zones d'environnement
- Les documents écrits
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et interverrouillages
- Incidence de la conception des équipements sur la sécurité du personnel

2) Les procédures d'intervention

3) La sécurité lors des opérations de mesurage

4) Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique :

- Notions de premier secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceinte confinées.

Validation : Un contrôle des connaissances par QCM et partie pratique est effectué en fin de stage. Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par le formateur, est transmis à l'entreprise à l'issue de la formation.



Recyclage Habilitation électrique BS-BE Manœuvre

Objectifs :

Mettre à jour les connaissances du personnel autorisé à effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension OU effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.). Condition : posséder une habilitation électrique de moins de 3 ans.

Durée : 1 jours

Lieux de la formation : Formation dans vos locaux :

Contenu de la formation :

- Mettre à jour les connaissances du personnel habilité et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés,
- Réactualiser les habilitations en fonction de l'évolution du poste et des tâches associées,
- Mettre en application la nouvelle norme NFC 18-510 lors de l'exécution d'opérations NON électriques dans des locaux réservés aux électriciens,
- Adopter une conduite pertinente à tenir en cas d'accident d'origine électrique,
- Effectuer des petites interventions hors tension sur des locaux tertiaires de niveau BS en toute sécurité,
- S'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur de renouveler l'habilitation en toute connaissance de cause. Niveaux d'habilitation visés : B0, H0, H0v, BS, BE Manœuvre, BP

Personnel concerne

Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manœuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension

Personnes devant effectuer des petits dépannages hors tension (bouton poussoir, ampoule, luminaire, prise électrique, etc.)

et possédant une habilitation de moins de 3 ans.

Animation

Par des formateurs reconnus pour leurs compétences et possédant une expérience de 10 ans minimum dans le domaine.

Pédagogie

Étude du support de cours remis à chaque stagiaire,

Mise en œuvre de moyens audiovisuels INRS appropriés aux sujets traités,

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,

Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire,

Contrôle des connaissances.

Travaux pratiques

(Sur matériel protecvie ou sur les installations propres à l'établissement)

Manipulations, contrôles, essais de matériel de protection individuelle homologué NF, tel que visière anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, etc.

Mise en application de procédure de consignation sur platines pédagogiques et/ou sur installations propres à l'établissement

Liste du matériel pédagogique

Vidéo projecteur + PC + films INRS.

Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.



FORMATION INITIALE HABILITATION ELECTRIQUE B1V B2V BR BC BE

Durée : 2 Jours – 14 heures (théorie/ pratique/ Test

Objectif :

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- D'énoncer les risques d'accidents lors de travaux non-électriques en zone de voisinage simple des installations électriques HT et BT,
- De transposer les règles exposées dans le cadre activité,
- De mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC18-510 lors de travaux d'opérations sur les ouvrages électriques, appareillages électroniques en basse tension,
- D'adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique,
- De s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur d'habiliter le participant en toute connaissance de cause au niveau d'habilitation visé (H0(V), B1, B1V, B2, B2V, BC, BR, BE Essai, BE Vérification).

PERSONNEL CONCERNE :

Personnes devant effectuer des travaux et des interventions d'ordre électrique (niveau électricien) en basse tension dans des locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension et possédant une habilitation de moins de 3 ans.

PRE-REQUIS :

Personne possédant une habilitation de moins de 3 ans suivant NFC18-510.

ANIMATION & PEDAGOGIE :

Toutes nos formations sont assurées par des animateurs reconnus pour leurs compétences et possédant une expérience de 10 ans minimum.

- Étude du support de cours remis à chaque stagiaire,
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités,
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire,
- Contrôle des connaissances.

MATERIEL PEDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + film INRS.

Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.



PROGRAMME :

**Opérations en basse tension, visualisation et étude du film INRS - Habilitations BP/BS/B1-B1V/B2-B2V/BC/BR/BE
Essai, vérification, mesurage, manœuvre, BR et B2V spécifique aux installations photovoltaïques**

- Évaluation des risques et incidence sur le comportement
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique,
- Travaux hors tension en BT, consignation en BT,
- Missions : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT,
- Procédures à mettre en œuvre,
- Interventions en BT, Interventions de dépannage et de connexion,
- Opération d'entretien avec présence de tension.

Nouveaux décrets - 2010-1016/1017/1018/1118

- Objectifs nouveaux pour la formation théorique et les prérequis associés,
- Définition des opérations dites « non-électriques » et « électriques »,
- Nouvelles zones de travail en champ libre et à l'intérieur d'un local sur un chantier électrique,
- Définition des savoir-faire associés aux niveaux d'habilitation (réalisation pratique des consignations, de mesurage, etc.),
- Nouveaux indices en habilitation électrique et les tâches associées (BP, BE, HE, BS).

La sécurité lors des opérations de mesurage

Étude des protections individuelles.

Appareils électroniques amovibles et portatifs à main

Conduite à tenir en cas d'incendie/d'accident d'origine électrique

Mise en pratique

(Sur matériel sur les installations propres à l'établissement)

Contrôle des connaissances

Théorique et pratique suivant la NFC18-510.



FORMATION RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE B1V B2V BR BC BE

Durée : 2 Jours – 14 heures (théorie/ pratique/ Test

Objectif :

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- D'énoncer les risques d'accidents lors de travaux non-électriques en zone de voisinage simple des installations électriques HT et BT,
- De transposer les règles exposées dito dans le cadre activité,
- De mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC18-510 lors de travaux d'opérations sur les ouvrages électriques, appareillages électroniques en basse tension,
- D'adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique,
- De s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement

En fonction des résultats acquis, cette formation permettra à l'employeur d'habiliter le participant en toute connaissance de cause au niveau d'habilitation visé (H0(V), B1, B1V, B2, B2V, BC, BR, BE Essai, BE Vérification).

PERSONNEL CONCERNE :

Personnes devant effectuer des travaux et des interventions d'ordre électrique (niveau électricien) en basse tension dans des locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension et possédant une habilitation de moins de 3 ans.

PRE-REQUIS :

Personne possédant une habilitation de moins de 3 ans suivant NFC18-510.

ANIMATION & PEDAGOGIE :

Toutes nos formations sont assurées par des animateurs reconnus pour leurs compétences et possédant une expérience de 10 ans minimum.

- Étude du support de cours remis à chaque stagiaire,
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités,
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire,
- Contrôle des connaissances.

MATERIEL PEDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + film INRS.

Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage.



PROGRAMME :

Opérations en basse tension, visualisation et étude du film INRS - Habilitations BP/BS/B1-B1V/B2-B2V/BC/BR/BE Essai, vérification, mesurage, manœuvre, BR et B2V spécifique aux installations photovoltaïques

- Évaluation des risques et incidence sur le comportement
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique,
- Travaux hors tension en BT, consignation en BT,
- Missions : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT,
- Procédures à mettre en œuvre,
- Interventions en BT, Interventions de dépannage et de connexion,
- Opération d'entretien avec présence de tension.

Nouveaux décrets - 2010-1016/1017/1018/1118

- Objectifs nouveaux pour la formation théorique et les prérequis associés,
- Définition des opérations dites « non-électriques » et « électriques »,
- Nouvelles zones de travail en champ libre et à l'intérieur d'un local sur un chantier électrique,
- Définition des savoir-faire associés aux niveaux d'habilitation (réalisation pratique des consignations, de mesurage, etc.),
- Nouveaux indices en habilitation électrique et les tâches associées (BP, BE, HE, BS).

La sécurité lors des opérations de mesurage

Étude des protections individuelles.

Appareils électroniques amovibles et portatifs à main

Conduite à tenir en cas d'incendie/d'accident d'origine électrique

Mise en pratique

(Sur matériel sur les installations propres à l'établissement)

Contrôle des connaissances

Théorique et pratique suivant la NFC18-510.



GESTION DU STRESS

PUBLIC :

Cette formation s'adresse à tous publics, quel que soit le niveau ou le milieu professionnel, que les personnes se sentent déjà victime de stress ou que cette formation intervienne à titre préventif. La participation à cette formation est basée sur le volontariat de chacun des participants. Un engagement sur la durée de l'action est demandé aux participants.

Nos groupes sont généralement composés de 3 à 8 personnes.

PRE-REQUIS : Aucun pré requis particulier.

OBJECTIFS :

Permettre aux participants de mieux appréhender et gérer leur stress dans leur milieu professionnel de façon à travailler dans de meilleures conditions et favoriser un travail de qualité.

PROGRAMME :

Le programme sera adapté en fonction des besoins et des attentes des participants. A titre indicatif, voici quelques exemples de thèmes abordés :

- Les définitions du stress
- Les différents types de stress
- Le stress : facteur de risque psychosocial
- Les causes et composantes du stress
- Les conséquences du stress (physiologiques, psychologiques et pour l'entreprise)
- La gestion du stress personnel
- La gestion du stress de ses collaborateurs,
- L'approche groupale du stress

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports de cours utilisés pourront être des livrets, des photocopies, des présentations PowerPoint, des diagrammes ou schémas explicatifs, des tests (par exemple : autodiagnostic du niveau de stress...).

Les techniques corporelles impliquent un aménagement spécifique et des exercices sous forme de travaux pratiques.

D'autres supports pourront être inclus suivant les besoins du groupe.

Durée : La durée de la formation est intrinsèquement liée au programme issu du cahier des charges établi conjointement par le CRIP et le client. A titre indicatif, ce programme peut se dérouler sur 1 journée (sensibilisation) jusqu'à 4 jours (formation opérationnelle).



MATIERE DANGEREUSES

Description de la formation

Public :

Personnel de manutention, chargé de la manutention, du stockage et de l'expédition des colis.

Pré requis : Aucun.

Objectif :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses
- Identifier un colis de matières dangereuses
- Identifier et appliquer les règles de manutention des colis de matières dangereuses
- Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident

Validation :

Attestation de formation.

Programme :

Sensibilisation aux risques chimiques
Contexte réglementaire
Classification des matières dangereuses
Formation
Les colis
Les documents de bord
Chargement
Sûreté
Accident / incident

Durée : 4 h.

Méthodes et Moyens pédagogiques :

Exposé théorique avec support informatique
Interaction entre les stagiaires et l'intervenant pour apporter des éléments de réflexions sur les pratiques professionnelles.

Équipe d'animation :

Dispensé par un Formateur Préventeur Sécurité, Certifié et Habilité INRS.



Prévention des risques du travail en hauteur

Objectif : Personne n'ayant travaillé en hauteur

Personnes concernées – pré-requis : aucun

Moyens pédagogiques :

Ordinateur Portable Vidéo projecteur Supports Power Point

Programme détaillé :

Sensibilisation à la sécurité

Généralités

L'accident du travail

Les responsabilités

Statistiques des A.T en France

Organisation de la prévention des accidents du travail Cas des chutes de hauteur

Analyse des principales causes et circonstances des chutes accidentelles Obligation réglementaires

Les Principes Généraux de Prévention

Les obligations des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, chefs d'entreprises Le cadre réglementaire

Les recommandations et préconisations des organismes de prévention Conception des postes de travail en hauteur

Les moyens et dispositifs intègres

Moyens d'accès et allées de circulation

Protections collectives : terrasses, toitures, planchers de travail. Dispositifs d'assurage et points d'ancrage permanents Protections contre les chutes de matériel et matériaux

Mise en sécurité collective

Utilisation de supports pré-installés

Mise en œuvre des différents types de protections collectives suivant le risque

Choix des points d'ancrages provisoires.

Utilisation des EPI

Définition des EPI

Choix des dispositifs d'ancrage

Choix des E.P.I. contre les chutes de hauteur

Les différents éléments constituant les équipements de protection Moyens de surélévation et échafaudages

Élévateurs de personnel et postes de travail en élévation échafaudages de pied et roulants

Échafaudages volants

Les obligations réglementaires

Consignes particulières d'utilisation

Référencé : BTPH51 Prévention des risques liés aux travaux en hauteur

Objectifs pédagogiques :

Évaluer les risques liés aux travaux en hauteur connaître les moyens de sécurité intègres aux ouvrages

Mettre en œuvre des sécurités collectives fiables

Conditions de réalisation :

Travaux en hauteur, Documents remis : Fascicule stagiaire



Port d'équipement de protection individuelle

But de la formation :

A l'issue de la formation, les participants auront pris conscience de la nécessité de porter les équipements de Protection Individuelle préconisés afin de préserver leur intégrité physique et morale (santé).

Personnel Concerné

Cette formation peut être dispensée à tous les salariés dont l'activité nécessite le port d'un équipement spécial de protection.

Pré requis : Aucune connaissance particulière n'est demandée pour participer à cette formation.

Contenu de la formation :

La formation aborde les thèmes suivants :

- Réglementation
- Responsabilité Individuelle, collective, environnementale
- Les Causes, les conséquences et les coûts d'un accident de travail
- Prévention des risques : identifications des dangers et des sources de risques
- Risques chimiques (EPI)
- EPI Voie de circulation
- EPI manutention et risques mécaniques
- EPI respiratoire : différents masques
- Procédure d'urgence
- Applications pratiques

Méthode pédagogique :

L'approche pédagogique est fondée sur une alternance entre les apports théoriques et des mises en situation.

Intervenant :

La formation est assurée par un Formateur en Sécurité

Validation :

La formation donne lieu à la délivrance d'une attestation individuelle

Votre formation en bref :

Durée : une journée ou spécifique à la demande

Effectif maximal : 15 Personnes

Lieu de la Formation : Sur votre site ou dans notre centre de formation

Législation :

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
Équipement de protection Individuelle : Articles R4323-1 et R4323-2 du Code du Travail.
Recommandation CNAM et INRS



Formation sur les conduites à tenir en cas d'attentats

Module sur 3 à 4 heures voir la journée en fonction de l'établissement

ARGUMENTAIRE SURETE

- L'instruction relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016
- L'[article R. 741-1 du code de la sécurité intérieure](#) prévoit, dans la sous-section 1, les principes communs des plans Orsec, que chaque personne publique ou privée recensée dans ce plan doit préparer sa propre organisation de gestion de l'événement. Dans le cadre de l'organisation propre des acteurs, les établissements d'enseignement des premiers et seconds degrés font partie des établissements recevant du public (ERP) devant s'auto-organiser en cas d'événement majeur les affectant.
- Le code du travail exige d'effectuer une évaluation des risques au travers du document unique, de garantir la sécurité des travailleurs et d'effectuer des formations sur les risques et la conduite à tenir. (Articles L4121-1 et 3 du code du travail)
- Le code de la construction et de l'habitation fixe aux ERP le respect des mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. (Article R123-3 du code de la construction et de l'habitat)
- Le code général des collectivités territoriales (Article L2212-2 du CGCT) demande au Maire de prendre les dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, en cas de danger grave ou imminent
- Direction générale de la cohésion sociale- CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance

METHODOLOGIE

- Identifier les risques et définir les consignes (risques majeurs/attentats)
- Mettre en place le(s) moyen(s) d'alerte
- Définir les lieux de mise en sécurité (confinement, cachette...)
- Mobiliser les acteurs et définir leurs rôles
- Constituer le kit de confinement
- Actualiser l'annuaire de crise
- I.F.é. (Informer, Former, Exercer)
- Communiquer et afficher

Module sur 3 à 4 heures voir la journée en fonction de l'établissement



ARGUMENTAIRE SURETE

- L'instruction relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016
- L'[article R. 741-1 du code de la sécurité intérieure](#) prévoit, dans la sous-section 1, les principes communs des plans Orsec, que chaque personne publique ou privée recensée dans ce plan doit préparer sa propre organisation de gestion de l'événement. Dans le cadre de l'organisation propre des acteurs, les établissements d'enseignement des premiers et seconds degrés font partie des établissements recevant du public (ERP) devant s'auto-organiser en cas d'événement majeur les affectant.
- Le code du travail exige d'effectuer une évaluation des risques au travers du document unique, de garantir la sécurité des travailleurs et d'effectuer des formations sur les risques et la conduite à tenir. (Articles L4121-1 et 3 du code du travail)
- Le code de la construction et de l'habitation fixe aux ERP le respect des mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. (Article R123-3 du code de la construction et de l'habitat)
- Le code général des collectivités territoriales (Article L2212-2 du CGCT) demande au Maire de prendre les dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, en cas de danger grave ou imminent
- Direction générale de la cohésion sociale- CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance

METHODOLOGIE

- Identifier les risques et définir les consignes (risques majeurs/attentats)
- Mettre en place le(s) moyen(s) d'alerte
- Définir les lieux de mise en sécurité (confinement, cachette...)
- Mobiliser les acteurs et définir leurs rôles
- Constituer le kit de confinement
- Actualiser l'annuaire de crise
- I.F.é. (Informer, Former, Exercer)
- Communiquer et afficher



Sensibilisation au processus de radicalisation

Objectifs :

- Connaître le phénomène de radicalisation et le situer dans le contexte social et politique en France.
- Être sensibilisé aux signes de radicalisation

- Compétences visées
Acquérir une attitude de vigilance fondée sur des éléments objectifs

- Contenu de la formation
- La radicalisation : définition et historique
- L'approche sociologique
- Les étapes de la radicalisation
- Le faisceau d'indices
- Radicalisation et lutte contre le terrorisme
- Le signalement

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Retours d'expériences

Cette sensibilisation permet aux professionnels de participer à une démarche collective de vigilance dans un contexte marqué.

Intervenant(s)

- Formateur habilité

Public concerné :

- Tout personnel
- Durée : ½ journée (2 heures)



INFOBESITE : NUMERIQUE ET PERFORMANCE EN ENTREPRISE

Objectifs :

Connaître les enjeux et l'impact des dérives communicationnelles dans une activité professionnelle

- Être sensibilisé à la notion d'infobésité en entreprise
- Croiser les perceptions du numérique avec la notion de performance en entreprise

Compétences visées

- Acquérir les connaissances pour instaurer une démarche de prévention en matière d'infobésité

Contenu de la formation

- L'entreprise et les TIC
- Le contexte réglementaire et les dernières orientations
- La « datadictature »
- Infobésité et courriels
- Les déviations communicationnelles
- Impacts sur la performance
- Infobésité : un facteur psycho social
- Du droit au devoir de déconnexion
- Construire une éthique de l'information dans son entreprise

Méthodes pédagogiques

- Modulaire et progressive
- Ateliers de découverte
- Simulations de travail
- Exposés participatifs

- Public concerné

RRH, Membres de CHSCT, Encadrement, tout salarié

Intervenant(s)

- Formateur habilité
- Durée : ½ journée